



Le pluralisme en conflits

Congrès interdisciplinaire international

Les 7 et 8 mai 2010, à Innsbruck



La contribution des théologiens français (en comparaison avec les théologiens américains et allemands) à la déclaration *Dignitatis humanae*

Univ.-Prof. Roman Siebenrock,
Institut de théologie systématique, Université d'Innsbruck

L'explication de la liberté de religion par le concile du Vatican II au travers du *Dignitatis Humanae* constitue une évolution claire et remarquable de l'Église catholique romaine vis-à-vis du développement politique de la société moderne depuis la Révolution française. L'ambivalence de la Révolution française, entre la Déclaration des droits de l'homme (Août 1789) et une « démocratie totalitaire » (Hans Maier) qui a légitimé la Terreur, a eu pour conséquence l'existence d'une condamnation constante de la liberté des Modernes par le Vatican depuis 1832. Au 20^{ème} siècle, avant tout à cause de l'expérience des régimes totalitaires, une nouvelle vision de cette conception traditionnaliste de la vérité et du rapport entre l'Église et l'État a été établie. Cette discussion fut menée en particulier en France et aux Etats-Unis (Les pays d'Europe de l'Est, avant tout la Pologne, se joignent aux positions américaine et française, notamment Karol Wojtyla, d'abord évêque de Cracovie puis Pape sous le nom de Jean-Paul II).

Alors que la position américaine (cf. J. C. Murray) a avant tout en vue une définition constitutionnelle de la liberté de religion, les participants français du concile recherchent aussi une justification existentielle et ontologique. Ils veulent expliquer que le droit à la liberté de religion qui est ancré constitutionnellement ne favorise pas le subjectivisme ou le relativisme, mais qu'il doit être reconnu comme la condition préalable qui permet à l'homme de réaliser ce qui est à la fois son devoir et son désir, à savoir la recherche de la vérité, en liberté et en dignité.

Jusqu'à présent, cette position était attaquée par le mouvement traditionaliste, qui commença avec les propos d'un homme qui était fermement opposé à cette première doctrine, l'évêque colonial français Mgr Lefebvre.

Ce groupe demande désormais à toute la société les principes du « vivre ensemble » et les limites de la liberté individuelle, en particulier à l'ère d'Internet. Ainsi, toutes les sociétés dites ouvertes doivent trouver une réponse au paradoxe formulé par Böckenförde sur les sociétés libres de droit. Cependant, dans ce contexte, la préoccupation française durant le concile devient une question de justification de la reconnaissance absolue de la liberté des autres.